

Demande d'inscription

Vacances d'Eté # 2^{ème} Période

ACM 3-6 ans

ACM 6-10 ans

En maternelle

CP au CM2

À l'ALSH Jean Paul Houlié

À l'ALSH Jean Paul Houlié

Identité de l'enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : Masculin Féminin

Etablissement : Classe :

Pour une inscription*

*l'inscription sera définitive, sous réserve de place disponible, si toutes les factures émises par le SEJ sont acquittées et le dossier de l'enfant complet : fiche de renseignements et sanitaire, pièces à fournir et PAI transmis

Veillez choisir la (ou les) semaine(s) concernée(s)

- 1^{ère} semaine : du lundi 05 au vendredi 09 août 2024
- 2^{ème} semaine : du lundi 12 au mercredi 14 août 2024 (ACM fermé les 15 et 16 août)
- 3^{ème} semaine : du lundi 19 au vendredi 23 août 2024
- 4^{ème} semaine : du lundi 26 au jeudi 29 août 2024

Je soussigné(e) responsable de l'enfant cité ci-dessus, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à régler la facture dûe à cette activité.

Communication par mail pour recevoir les informations liées à ces vacances :

EN CAS D'ABSENCE DE VOTRE ENFANT POUR MALADIE UN CERTIFICAT MÉDICAL DOIT ÊTRE FOURNI DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS.

Fait à Pélissanne, le / /

Signature du responsable :

✂

Récépissé d'inscription*

*l'inscription sera définitive, sous réserve de place disponible, si toutes les factures émises par le SEJ sont acquittées et le dossier de l'enfant complet : fiche de renseignements et sanitaire, pièces à fournir et PAI transmis

Demande d'inscription enregistrée le / / 2024

L'enfant a bien été inscrit :

- 1^{ère} semaine : du lundi 05 au vendredi 09 août 2024
- 2^{ème} semaine : du lundi 12 au mercredi 14 août 2024 (Fermé les jeudi 15 août et vendredi 16 août)
- 3^{ème} semaine : du lundi 19 au vendredi 23 août 2024
- 4^{ème} semaine : du lundi 26 au jeudi 29 août 2024

Visa de l'agent :

En cas d'annulation

En cas de désistement d'une des 4 semaines, les parents doivent prévenir par courriel ou courrier daté, le secrétariat du SEJ au plus tard 15 jours avant le démarrage de l'accueil de loisirs d'août soit au plus tard le dimanche 21 juillet .

Passé ce délai, la ou les semaines vous seront facturées



La CAF des Bouches-du-Rhône participe au financement de cet accueil de loisirs pour vos enfants. Pour les familles ayant droit aux LEA (Loisirs Equitables et Accessibles) la prise en charge sera accordée avec l'attestation du quotient familial si ce dernier est inférieur à 1200€.

Mairie de Pélissanne - Service Éducation Jeunesse (SEJ)

393 chemin St Pierre - 13330 PELISSANNE

☎ 04 90 55 32 92 / ✉ sej@ville-pelissanne.fr

Demande d'inscription Vacances d'Eté #2ème Période

ANNULLATION DE L'INSCRIPTION A L'ACM

ACM 3-6 ans

En maternelle

ACM 6-10 ans

CP au CM2

Je soussigné(e),, responsable de l'enfant noté ci-dessus, déclare annuler la ou les semaine(s) suivante(s) à l'accueil collectif des mineurs

1^{ère} semaine : du lundi 05 au vendredi 09 août 2024

2^{ème} semaine : du lundi 12 au mercredi 14 août 2024 (Fermé le jeudi 15 août et vendredi 16 août)

3^{ème} semaine : du lundi 19 au vendredi 23 août 2024

4^{ème} semaine : du lundi 26 au jeudi 29 août 2024

En cas de désistement d'une des 4 semaines, les parents doivent prévenir par courriel ou courrier daté, **le secrétariat du SEJ au plus tard 15 jours avant le démarrage de l'accueil de loisirs d'août soit au plus tard le dimanche 21 juillet**.

Passé ce délai, la ou les semaines vous seront facturées

Fait à Pélissanne, le / /

Signature du responsable :

Annulation enregistrée le : / /

Visa de l'agent :

La Commune de Pélissanne, en qualité de Responsable de traitement, s'engage à ce que la collecte et le traitement de mes données soient conformes au Règlement européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des données personnelles et à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée le 20/06/2018.

Le recueil de mes données personnelles est obligatoire au vu de l'objectif poursuivi ; seules les données à caractère personnel indispensables à la finalité du traitement sont collectées.

Ces informations seront conservées pendant la durée strictement nécessaire au(x) traitement(s) susvisé(s), et au plus tard 1 an après leur collecte.

Les données collectées ne sont accessibles qu'au personnel habilité de la Commune de Pélissanne, soumis à un engagement de confidentialité couvrant l'ensemble des activités réalisées, ses partenaires institutionnels, des autorités légalement habilitées, et à ses sous-traitants qui s'engagent à respecter la réglementation concernant les modalités de traitement des données personnelles auxquelles ils ont accès.

Je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (dans le respect des obligations légales applicables) et de portabilité de mes données à caractère personnel ainsi que d'opposition et de limitation au traitement de mes données à caractère personnel.

Je peux adresser toute demande au Délégué à la Protection des Données :

Courriel : dpo@ville-pelissanne.fr

Adresse postale : : Mairie de Pélissanne - Parc Roux de Brignoles – 13330 Pélissanne

Je suis informé(e) que l'autorité de contrôle désignée par la loi française est la Commission Nationale Informatique et Liberté que je peux saisir en cas de litige dans l'exercice de mes droits ou si je pense que ma réclamation concerne un manquement à la réglementation.

Les modalités de cette saisie sont sur le site internet de la CNIL <https://www.cnil.fr>



Mairie de Pélissanne - Service Éducation Jeunesse (SEJ)

393 chemin saint Pierre 13330 Pélissanne

04 90 55 32 92 - sej@ville-pelissanne.fr